

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant un projet de construction d'une unité de production de bioéthanol de seconde génération sur la commune de TARTAS présentée par la Société RAYONIER A.M. AVEBENE

Par arrêté préfectoral du **10 OCT. 2022**, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 30 jours est prescrite du lundi 31 octobre au mardi 29 novembre 2022 inclus, 17 h 00.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Dominique THIRIET ; en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html> Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- sur support papier :

. à la mairie de TARTAS, 6 place Gambetta, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

. à la mairie d'AUDON, 2 place de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- lundi de 09 h 00 à 12 h 00 – mardi de 14 h 00 à 17 h 00 – vendredi de 15 h 00 à 18 h 00

. à la mairie de BEGAAR, Route du Bourg, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- lundi, mardi et jeudi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 - vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 09 h 00 à 12 h 00

. à la mairie de CARCEN-PONSON, 675 route des Pinsons, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

. à la mairie de CARCARES-SAINTE-CROIX, 40 rue des Tilleuls, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend une présentation non technique, une étude d'impact, une étude de dangers, un résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de TARTAS, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de :

- TARTAS :	lundi 31 octobre 2022	de 09 h 00 à 12 h 00
	mardi 22 novembre 2022	de 14 h 00 à 17 h 00
	mardi 29 novembre 2022	de 14 h 00 à 17 h 00
- BEGAAR :	jeudi 3 novembre 2022	de 14 h 00 à 17 h 00
- AUDON :	mardi 8 novembre 2022	de 14 h 00 à 17 h 00
- CARCEN-PONSON :	jeudi 10 novembre 2022	de 13 h 30 à 16 h 30
- CARCARES-SAINTE-CROIX :	jeudi 17 novembre 2022	de 13 h 30 à 16 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de TARTAS, AUDON, BEGAAR, CARCEN-PONSON et CARCARES-SAINTE-CROIX, en préfecture et sur le site internet des services de l'État dans les Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Ludovic BERDINEL, directeur – Tél : 05.58.73.56.19 –

Mail : ludovic.berdinel@rayonieram.com

Mont-de-Marsan, le **10 OCT. 2022**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général



Daniel FERMON